

Procès-verbal

L'an deux mille vingt - cinq le 15 mai 2025 à 18h30

le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur ROUX Jacques, Maire

Nombre de Conseillers : Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2025

En exercice : 12

Présents : 09

Votants : 12

Présents : **M ROUX, BARRIERE, Mmes CHEPTOU, MALLET, M LAGAUTERIE, PARROT, Mme COLLIN, JOUANIE, BINKOWSKI-FAUBERT**

Absents : **Karine MOULINARD** pouvoir à Anne Mallet

Hélène POCHAT-COTTILLOUX pouvoir à Clervie JOUANIE

Dominique NOUHAUD pouvoir à Gwendoline BINKOWSKI
FAUBERT

Secrétaire de séance : **Jean-Luc BARRIERE**

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2025
- Finances : Modifications des tarifs municipaux
- Finances : Vente d'herbe sur pied
- Finances : Admission en créance éteinte
- Cession d'une parcelle au lieu-dit La Vilatte
- Achat d'une parcelle située au Pradaud
- Echange de parcelles situées aux Planchettes
- Autorisation d'engager les négociations pour l'acquisition de parcelles au Mas Barette
- ALSH : Avenant n°01 à la convention de partenariat avec Boisseuil
- Finances : Ouverture de crédit pour l'achat d'un véhicule pour les services techniques municipaux
- Questions diverses

Une présentation par le SEHV de l'étude relative à la création d'un réseau de chaleur par monsieur X comprenant bat école ateliers municipaux et sdf

Procès-verbal

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 8 avril 2025

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du conseil du 8 avril 2025

- **Délibération n°2025-023 : Tarifs des services périscolaires**

Les tarifs des services périscolaires doivent être modifiés du fait de la création d'un ALSH les mercredis et du passage à un rythme à quatre jours.

Ainsi Monsieur Le Maire propose les tarifs suivants :

Tableau des tarifs ALSH du mercredi hors vacances scolaires pour les habitants des communes d'Eyjeaux et de Boisseuil

Prestations	Q1(0 à 1 000)	Q2 (1 001 à 1 500)	Q3(+ de 1 500)
Demi-journée sans repas	6 €	6.50 €	7 €
Journée sans repas	11 €	12 €	13 €
Repas	3 €	3 €	3 €
Tarifs pour les enfants hors des communes d'Eyjeaux et de Boisseuil			
Demi-journée sans repas	7 €	7.5 €	8 €
Journée sans repas	14 €	15 €	16 €
Repas	3 €	3 €	3 €

Tableau des tarifs de l'accueil périscolaire hors mercredi à partir de la rentrée 2025:

Quotient familial	0 – 1 000	Forfait /mois: 32€	Occasionnel : 2.45€
Quotient familial	1 001 – 1 500	Forfait/mois : 35€	Occasionnel: 2.60€
Quotient familial	1 501 et plus	Forfait/mois : 38€	Occasionnel: 2.75€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les tarifs ci-dessus

- **Délibération n°2025-024 : Vente d'herbe sur pied**

Monsieur le Maire propose au Conseil de poursuivre la vente d'herbe sur pied pour l'année 2025.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour les contrats établis dans le cadre de la vente d'herbe sur pied pour l'année 2024, étaient concernées les parcelles C972, 213 et 216 situées au lieu-dit Lathière.

Chaque contrat est consenti pour la récolte de l'année et aucun contrat ne fera l'objet d'une tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à établir un contrat de vente d'herbe sur pied pour l'année 2025. Le tarif de la vente d'herbe des parcelles C972, C213 et C216 pour l'année 2024 est fixé à 200.00€

Procès-verbal

- **Délibération n°2025-025 : Admission en créance éteinte**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la transmission par le comptable public d'une demande d'effacement de dettes pour un contribuable. Ce contribuable a contracté auprès de la commune, une dette dont le montant s'élève à 915.90 €.

Suite à une décision du 08 octobre 2024 de la Commission de Surendettement des Particuliers de Limoges décidant d'imposer un effacement total des dettes de ce contribuable, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu la liste de présentation en non-valeur transmise par le comptable public en date du 28 avril 2025,

Considérant que le comptable public certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur l'état, lequel n'avait pas été soldé avant la réception de la décision,

Considérant que les dispositions prises pour les créances éteintes, par l'assemblée délibérante, ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables, Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré, décide

- D'approuver l'effacement de la créance sus-citée d'un montant global de 915.90 € par mandatement sur le compte 6542 du budget de la commune

- **Délibération n°2025-026 : Cession d'une parcelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux administrés souhaitent se porter acquéreur des parcelles cadastrées C 1166 et C 1167 au lieu-dit La Vilatte pour un montant total de 68 € pour une surface totale de 164m²

Après avoir entendu ce qui précèdent et en avoir délibéré, décide

- D'approuver la cession des parcelles au lieu-dit La Vilatte
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

- **Délibération n°2025-027 : Acquisition d'une parcelle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acheter la parcelle cadastrée D 0756 au lieu-dit Le Pradaud au prix d'un euro symbolique

Après avoir entendu ce qui précèdent et en avoir délibéré, décide

- D'approuver l'acquisition de la parcelle située au Pradaud
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition.

- **Délibération n°2025-028 : Acquisition et vente de parcelles**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de procéder à la vente de la parcelle cadastrée B 0377 et à l'achat de la parcelle cadastrée B 0380 situées au lieu-dit Le Grand-Bos au prix de 350 €.

Procès-verbal

Après avoir entendu ce qui précèdent et en avoir délibéré, décide

- D'approuver la vente de la parcelle B 0377 située au Grand-Bos
- D'approuver l'achat de la parcelle B 0380 située au Grand-Bos
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à cet échange.

- **Délibération n°2025-029 : Autorisation d'engager des négociations**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé l'acquisition de parcelles aux Mas Barette. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager les négociations avec les propriétaires fonciers.

Après avoir entendu ce qui précèdent et en avoir délibéré, décide

-D'autoriser Monsieur le Maire à engager les négociations dans le but d'acquérir des parcelles aux Mas Barette

- **Délibération n°2025-030 : Avenant 01 à la convention de partenariat avec Boisseuil**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la modification des rythmes scolaires et à la décision d'ouvrir un ALSH les mercredis hors vacances scolaires à Eyjeaux, il est nécessaire de modifier la convention de partenariat avec Boisseuil. Les principales modifications sont relatives aux nombres d'heures de mise à disposition des agents.

Monsieur le Maire demande la validation de l'avenant 01 ci-annexé et demande l'autorisation de le signer.

Après avoir entendu ce qui précèdent et en avoir délibéré, décide

- De valider les termes de l'avenant 01
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer

- **Délibération n°2025-031 : Ouverture de crédit pour l'acquisition d'un véhicule**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au contrôle technique du véhicule des services techniques, il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Cet achat n'a pas été prévu au budget 2025, Monsieur le Maire demande donc l'autorisation d'ouvrir les crédits nécessaires à l'article 2132.

Après avoir entendu ce qui précèdent et en avoir délibéré, décide

- D'autoriser l'ouverture des crédits à l'article 2132

Questions diverses :

Une présentation du bail du multiservice, repris par Monsieur Vevaud a été communiqué à l'ensemble des conseillers et notamment sur les conditions du début d'exploitation.

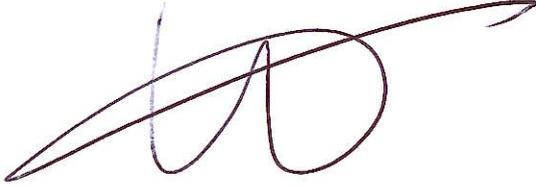
Information sur le recrutement de personnel communal : le départ en retraite Mme Marylène FOIREST qui sera remplacée par Mme Aurélie THIERRY – La mise en disponibilité de Mme Maddy ANGER qui sera remplacée par Mme Marion VALLAUD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Procès-verbal

Le secrétaire

Jean-Luc Barrière

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a smaller loop and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire

Jacques ROUX

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, rounded initial 'J' followed by a cursive 'R' and 'OUX', ending with a long horizontal stroke.